

Flash infos PAC



01 Zones défavorisées

En appui de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles du département de l'Aveyron, Le Cerfrance Aveyron s'est largement mobilisé dans les négociations autour de la réforme des zones défavorisées.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous féliciter de l'issue positive des négociations qui voit le maintien de 8 communes du département en zone défavorisée sur la base du critère d'homogénéité territoriale.

Les 8 communes concernées :
Anglars-Saint-Félix, Bournazel,
Camjac, Ledergues, Naucelle,
Rignac, Saint-Jean-Delhous
et Tauriac-de-Naucelle.

02 Modification des déclarations PAC 2018

Le Cerfrance Aveyron vous rappelle que toute modification par rapport à ce que vous aviez déclaré dans votre dossier PAC 2018 doit être signalée sans délai à la DDT.

Il en sera notamment ainsi lors de la modification de votre assolement (cultures différentes de celles qui ont été déclarées lors de la déclaration PAC) compte tenu de la météo incertaine (ou de tout autre motif) qui ne vous permet pas d'atteindre vos objectifs.

Nous ne pouvons que vous préconiser d'être **vigilant et de procéder à toute rectification en vous rendant sur le site TELEPAC** afin de compléter le formulaire spécifique : « modification de déclaration 2018 » disponible dans la rubrique formulaire et notices 2018. En cas de difficulté, les services du Cerfrance Aveyron se tiennent à votre disposition.

